

Conseiller PEB (5273)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Une formation en vue de demander l'agrément à l'IBGE pour conseiller en terme de performance énergétique des bâtiments.

Objectif et Contenu

Objectif	<p>Apporter au participant les connaissances et la pratique des outils nécessaires pour remplir le rôle de Conseiller PEB.</p> <p>Obtenir l'attestation permettant l'obtention, auprès de l'IBGE, de l'agrément de Conseiller PEB.</p> <p>Dans le cadre de la réglementation de la Région de Bruxelles-Capitale sur la performance énergétique des bâtiments (construction neuve ou rénovation importante des secteurs résidentiel et tertiaire), le conseiller PEB est la personne chargée d'établir la proposition PEB, de constater et d'évaluer les dispositions PEB en cours de chantier, d'établir la déclaration PEB après la fin des travaux.</p>
Programme	<p>La formation comprend :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un volet réglementaire : contenu de l'ordonnance PEB et arrêtés d'exécution • Un volet relatif aux techniques pour consommer moins : gains/pertes, isolation thermique, ventilation, protection contre la surchauffe, production de chaleur, éclairage • Un volet pratique (minimum 12 heures): logiciels et formulaires PEB basés sur des exemples concrets et détaillés couvrant le « logement » et le « tertiaire ».
Certification(s) visée(s)	<p>Attestation de formation permettant d'introduire une demande d'agrément de conseiller PEB auprès de l'IBGE</p>

Type de formation [Enseignement privé](#)

Organisation

Durée 48 heures (+ examen)
Horaire Jour ou soirs et samedi.
Début agenda sur le site internet de l'organisme
Coût 950 euro (jour) -

Conditions d'admission

Prérequis administratif

- Être titulaire d'un diplôme d'architecte ou ingénieur civil, industriel ou bio-ingénieur (ingénieur agronome). Les personnes qui ne disposent pas de l'un de ces diplômes peuvent aussi suivre la formation mais n'auront pas accès à l'agrément auprès de l'IBGE.
- Disposer pour la formation d'un ordinateur portable.

Intéressé(e) ?

Que faire Formulaire de pré-inscription à compléter en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas se rendre sur place (pas de permanence).

Remarques

Lieu de formation : Avenue de Tervueren 81, 1040 Etterbeek (Métro Mérode ou Montgomery).

Il est conseillé aux participants d'apporter un ordinateur portable dès la première session de formation et de télécharger le logiciel via le site de l'IBGE.

L'organisme dispense aussi des formations complémentaires à la formation de conseiller PEB.

Formation agréée pour l'obtention d'un congé éducation-payé.

Retrouvez cette formation sur <http://www.dorifor.be/formation/conseiller-peb-5273.html>



EETQ - Environment & Economics for Total Quality

Avenue de Tervueren 81 - 1040 Bruxelles

0486 73 86 23

info@eet-totalquality.com - <http://eet-totalquality.com/fr/formations>